

Règlement du Camp Ski

Cet évènement est proposé et organisé par la Pastorale des Jeunes du Diocèse d'Aire et Dax sous le statut de pèlerinage. Il fait l'objet d'une déclaration « Accueil de Mineurs » auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (N° 400236SV000223). Le camp est couvert par la Responsabilité Civile de l'Association Diocésaine (N° 0020850051286887) et par une déclaration spécifique d'assurance des pèlerinages (N° IM040110011). Le Camp Ski 2024 a pour vocation de permettre aux jeunes du diocèse de la 6° à la Terminale de vivre un moment de convivialité et de partage, autour d'activités de neige et pour grandir dans leur foi. Le caractère catholique de cet évènement est intrinsèque et ne saurait être remis en question par les participants.

I - CARACTÈRE CATHOLIQUE & SPIRITUALITÉ

• Temps « Spi » & Témoignages

Le caractère catholique de l'évènement se manifestera en pratique par des moments de la journée consacrés à la réflexion, au partage, au témoignage et à l'écoute. Ils seront animés par l'équipe d'adultes bénévoles et auront pour thématique cette année : « Aimez-vous les uns les autres ; comme je vous ai aimés » Jean 13, 34. Ces temps « Spi » ont été pensés et préparés par le prêtre diocésain référent de l'évènement, le Père Louis CAZAUX, Curé de la Paroisse Saint Jacques de la Douze et d'Albret.

• Sacrements de l'Eucharistie & de la Réconciliation

Durant le camp, le jeune sera invité à participer à une messe présidée par Monseigneur Nicolas SOUCHU, Évêque d'Aire et Dax, durant laquelle il pourra recevoir le sacrement de l'Eucharistie. S'il n'est pas baptisé ou n'a pas fait sa première communion, le jeune sera invité à se présenter pour une simple bénédiction. Une soirée sera également proposée aux jeunes durant laquelle des prêtres du diocèse viendront à leur rencontre afin de les écouter en confession et leur donner le sacrement de la Réconciliation. Dans tous les cas, le jeune sera invité à aller à la rencontre du prêtre, sans aucune forme de contrainte ou d'obligation, dans le respect de la liberté de conscience. Cette démarche est personnelle et intime, elle appartient seulement au jeune et à Dieu et doit être respectée par tous.

II - QUALITÉ DES RELATIONS & ÉTAT D'ESPRIT

• Respect des personnes et des biens

Durant le camp, le respect dû aux personnes, tant jeunes qu'adultes, et aux biens, tant propres que ceux appartenant à autrui, est un critère fondamental qui déterminera si un jeune peut participer au camp ou non et s'il peut continuer à y participer. En conséquence, peut entraîner un retour au domicile immédiat n'ouvrant pas droit à remboursement :

- Tout comportement ou propos portant atteinte à la sécurité morale, physique, affective ou psychologique du jeune ou des adultes présents sur le camp, adoptés tant par les jeunes eux-mêmes que par leur responsable ;
- Toute introduction ou utilisation durant le camp de substance ou matériel dangereux ou illicite ;

Dans ce cas de figure, le responsable du jeune ayant réalisé l'inscription s'engage à venir le récupérer, quelle que soit l'heure à laquelle la situation se produirait.

- **Relation de confiance**

En inscrivant un jeune à cet évènement, le responsable du jeune accepte de faire confiance à l'équipe d'adultes bénévoles grâce à laquelle il peut avoir lieu.

Le responsable du jeune s'engage donc à adopter une attitude constructive et respectueuse des personnes et du travail réalisé et ainsi à porter un regard bienveillant sur l'équipe accompagnatrice, la considérant comme un véritable partenaire éducatif. Les animateurs et adultes présents sur le camp auront tous reçu une formation à la « juste distance » et auront signé la charte promulguée par Monseigneur Nicolas SOUCHU à destination de tous les accompagnateurs de jeunes du diocèse. Cette charte émane des principes détaillés sur le site web suivant : <https://luttercontrelapedophilie.catholique.fr/>.

- **Émancipation du jeune**

La vie en communauté est bénéfique sur bien des aspects. Elle permet notamment au jeune de s'émaner plus rapidement, de s'ouvrir à l'Autre et d'élargir son horizon de connaissances. Les responsables du jeune comprennent qu'en inscrivant le jeune à cet évènement, ils lui donnent la possibilité de bénéficier de ces aspects positifs. Ils doivent toutefois rester conscients que parfois, le jeune qui sort de sa zone de confort peut être perturbé et déstabilisé au point de ressentir un mal-être. Si tel est le cas, l'équipe se tient à disposition afin d'échanger et de trouver les solutions pour accompagner le jeune au mieux. Une marche en arrière est rarement une option constructive, aussi, les responsables du jeune s'engagent à préparer le jeune au mieux en amont du camp afin qu'il puisse se projeter et anticiper les éventuelles difficultés d'adaptation qu'il pourrait rencontrer. Le responsable du jeune s'engage à en faire part à l'équipe accompagnatrice le cas échéant.

III – ORGANISATION & DÉROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

- **Encadrement & Bénévolat**

Les jeunes participants seront encadrés par une équipe d'adultes bénévoles. La déclaration auprès du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse impose un quota de diplômés BAFA qui sera respecté et que l'extrait N°3 du casier judiciaire des encadrants soit vierge. Sur les pistes comme sur le camp, le taux d'encadrement est fixé à 1 adulte pour 8 jeunes. Des jeunes âgés de plus de 16 ans pourront se proposer pour vivre le camp différemment : ils pourront être aide-animateur et contribuer à l'accompagnement des activités de neige ainsi qu'à l'animation de la vie du camp.

- **Déplacements & Transport**

Le rendez-vous du départ est fixé à 9h le dimanche 25 février au 100 avenue Francis PLANTÉ, 40100 - Dax pour un départ des bus prévu à 10h. Le timing du camp est serré. Les horaires de départ ne pourront souffrir d'aucun retard. Le retour est prévu le mercredi 28 février vers 18h30 au même endroit. Les déplacements seront assurés par des autocars affrétés par une société de transport. Pour les familles qui le souhaitent, il est possible de déposer le jeune directement à la destination (Village des Jeunes, avenue Monseigneur RODHAIN, 65100 - Lourdes) le dimanche 25 février entre 12h et 13h. De même il est possible de le récupérer le mercredi 28, à Lourdes vers 16h (horaires pouvant être sujets à variations - le lieu précis de récupération à Lourdes mercredi 28 février sera précisé aux intéressés ultérieurement). En dehors de ces horaires, le dépôt ou la récupération des jeunes ne sera pas possible.

- **Activités de neige**

Les jeunes se verront proposer des temps d'activités de neige (ski, snowboard, raquettes, luge) durant les deux journées centrales du camp, à savoir lundi 29 et mardi 30 février. Ils les pratiqueront à la station de Gavarnie de 10h à 16h30, avec une pause allouée au déjeuner, sous réserve de conditions météorologiques favorables. La récupération du matériel loué se fera le dimanche 25 février dans l'après-midi et la restitution se fera le mardi 27 février, après la fin des activités de neige. Les jeunes n'ayant aucune notion de ski et désirant apprendre pourront se voir proposer des cours avec des moniteurs ESF.

- **Téléphone portable & appareils connectés**

Le téléphone portable est un outil extrêmement pratique et sécurisant mais qui peut, par bien des aspects, venir perturber ce que nous essayons de proposer aux jeunes durant ce camp. Afin de se prémunir de ses côtés négatifs et de profiter de ses aspects positifs, l'utilisation du téléphone portable sera régulée selon des plages horaires claires.

Aussi, ils seront déposés dans une enveloppe nominative scellée en milieu de journée le dimanche 28 février, afin de favoriser l'accueil et la convivialité entre jeunes dès le début du camp. Ils seront restitués aux jeunes dès le lendemain matin lors de la montée dans le bus ; ils l'auront ainsi avec eux pour la première journée d'activité de neige. Ils restitueront le portable dès la descente du bus, avant de se rendre aux dortoirs, dans lesquels ces appareils ne sont pas les bienvenus, l'intimité de chacun étant mise en péril par des objectifs, des micros et une connexion à internet. Le lendemain matin, ils récupéreront leur portable après le petit-déjeuner et le reposeront dès le retour au camp. Enfin, le dernier jour, le portable leur sera restitué en début d'après-midi. Les autres types d'appareils connectés sont fortement déconseillés et seront soumis aux mêmes règles d'utilisation que les téléphones portables. Le téléphone portable n'est en aucun cas un objet obligatoire ou recommandé pour le camp. Les jeunes qui n'en ont pas ou ceux qui souhaiteraient joindre leur famille en dehors des plages horaires d'utilisation, pourront le faire en demandant à un adulte référent.

- **Argent de poche, objets de valeur & affaires personnelles**

L'argent de poche et les objets de valeur sont fortement déconseillés durant le camp. Les jeunes n'auront pas l'occasion de le dépenser et les objets ou affaires de valeur peuvent susciter l'envie et le vol chez les personnes qui y sont sujettes. Pour se prémunir de ces désagréments qui peuvent survenir dans un collectif, il est fortement recommandé d'étiqueter les affaires personnelles des jeunes ou de faire des petites marques distinctives sur les objets qu'ils emmènent avec eux. Voici la liste des affaires à amener durant le camp : un drap housse, un sac de couchage, une taie de traversin, un stylo, une lampe torche, des affaires de toilette, des vêtements et accessoires adaptés (combinaison, gants, masque, bonnet, etc.), de la crème solaire, une gourde. Le matériel de neige personnel peut être emmené si le jeune préfère l'utiliser à la place de celui qui sera loué. Il doit pour cela être au complet. Dans le cas contraire, c'est le matériel du loueur qui sera utilisé. Un contrôle sera effectué avant le départ des bus. Matériel complet nécessaire pour les raquettes et la luge : luge, raquettes, chaussures imperméables. Matériel complet nécessaire pour le ski : casque, bâtons, skis, chaussures de ski. Matériel complet nécessaire pour le snowboard : snowboard, chaussures de snow, casque.

- **Restauration & Hébergement**

La restauration est assurée par une équipe d'adultes bénévoles dont le référent est diplômé. Les jeunes devront amener un pique-nique préparé par leur soin le premier jour, dimanche 25 février. Ils dîneront tous les soirs et petit-déjeuneront tous les matins dans une des salles de restauration du Village des Jeunes situé Avenue Monseigneur RODHAIN, 65100 - Lourdes, dans lequel ils seront hébergés en dortoirs collectifs équipés de lits avec matelas et traversin (sac de couchage nécessaire), de douches et sanitaires individuels. Le lundi 26, le mardi 27, les jeunes déjeuneront avec un pique-nique préparé par l'équipe de restauration du camp. Le mercredi 28 février, ils déjeuneront dans une des salles de restauration du lieu d'hébergement. Chaque jour ils disposeront d'une collation durant l'après-midi.

IV – ADMINISTRATIF & FINANCIER

- **Validation des inscriptions**

Le formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://diocese40.fr/inscription-camp-ski-2024-jeunes/> permet de réaliser une inscription. A la suite de cette procédure d'inscription, un courriel est envoyé à l'adresse électronique renseignée par le responsable. Les modalités de paiement y sont précisées. La demande d'inscription ne sera traitée qu'à réception du paiement et sous réserve de places disponibles. Si les places venaient à manquer, c'est l'ordre chronologique d'encaissement des paiements qui déterminera si la participation au camp pourra être effective ou non.

Dans ce cas de figure, une liste d'attente sera instaurée qui évoluera au grès des désistements éventuels. Une information sera envoyée par courriel au responsable si une place libérée permet la participation du jeune inscrit.

- **Modalités de règlement & de dons**

La participation financière pour un jeune au camp ski 2024 est fixée à 210€. Pour un deuxième jeune issue de la même fratrie, elle est fixée à 190€. Pour le troisième jeune de la même fratrie et les éventuels suivants, elle est fixée à 170€. Un extrait du livret de famille sera demandé. Les règlements sont impérativement à transmettre avant le 15 janvier. Ils doivent mentionner le nom et prénom du jeune concerné. Les espèces sont à déposer à l'accueil des services administratifs du diocèse situés au 102 Avenue Francis PLANTE à DAX. Les chèques, à l'ordre de Cathos Jeunes 40, sont à envoyer à l'adresse suivante : Cathos Jeunes 40, 102 Avenue Francis PLANTE, 40100 DAX. Les virements seront à réaliser sur un compte dont l'IBAN sera communiqué par courriel après réception de l'inscription. La participation demandée aux familles ne couvre pas l'intégralité des frais engagés car nous appliquons une politique de « prix juste » qui permet de rendre chaque événement accessible au plus grand nombre de familles. Nous remercions par avance toutes celles et ceux qui souhaiteraient joindre un don à leur règlement, aussi modeste soit-il.

- **Facilités de paiement**

En cas de difficulté, un premier règlement de 105€ pourra être encaissé le 15 janvier 2024 et un deuxième de 105€ le 15 février 2024. En cas de difficultés sociales, des aménagements tarifaires peuvent être étudiés, au cas par cas. A cette fin, des documents fiscaux et bancaires seront demandés au responsable du jeune afin d'étudier la situation et être en capacité d'y répondre avec pertinence et en toute confidentialité. Une fois la procédure d'inscription effectuée, une demande d'étude de dossier peut être formulée à l'adresse électronique suivante : jeunes@diocese40.fr.

- **Annulation et conditions de remboursement**

Le responsable du jeune ayant procédé à l'inscription peut annuler son choix pour motif personnel, à tout moment, par simple courriel à jeunes@diocese40.fr. Si l'annulation est demandée avant le 15 janvier 2024, toutes les sommes engagées seront remboursées. Si la demande d'annulation intervient entre le 15 et le 31 janvier 2024, des frais seront retenus à hauteur de 70€. Le reste sera remboursé. Si la demande d'annulation intervient entre le 1er et le 15 février 2024, des frais seront retenus à hauteur de 140€. Le reste sera remboursé. Si la demande d'annulation intervient au-delà du 15 février 2024, l'intégralité du tarif sera dû et aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation pour un cas de force majeure intervenant dans les 20 jours précédant le camp (maladie invalidante ou contagieuse, catastrophe naturelle, perte d'un proche, etc.) avéré et attesté par un document faisant foi, un remboursement intégral sera proposé au responsable du jeune ayant procédé à l'inscription. En cas d'évacuation en cours de camp impliquant un retour au domicile du jeune avant la date et l'heure de fin de l'évènement (blessure, maladie, non-respect du règlement, décision du responsable, etc.), aucun remboursement ne pourra être réalisé.

V – ASSISTANCE SANITAIRE & ÉCOUTE

- **Urgences médicales**

En cas d'urgence médicale, l'infirmière présente sur le lieu d'hébergement et sur les pistes prendra toutes les mesures adaptées à la situation en présence. En cas d'indisponibilité ponctuelle de cette dernière, le responsable de l'évènement ou le responsable de la Pastorale des Jeunes pourra se charger de cette mission. Les responsables du jeune seront informés le plus tôt possible.

- **Traitements médicaux**

Les traitements et dispositifs médicaux devant être administrés durant le camp le seront par l'infirmière présente sur le lieu d'hébergement et sur les pistes. En cas d'indisponibilité ponctuelle de cette dernière, un adulte accompagnateur pourra être chargé de cette mission.

- **Écoute et besoins particuliers**

Les jeunes à besoins particuliers seront accueillis avec une attention particulière et la volonté de les aider à s'intégrer et à trouver leur place dans le camp sera une priorité de l'équipe accompagnatrice. Un des adultes accompagnateurs, formé à l'écoute, pourra également proposer aux jeunes qui en ressentent le besoin de s'exprimer et de confier leur ressenti quel qu'il puisse être, afin de faciliter leur acclimatation à la vie en communauté à distance du domicile et de la famille. En cas de difficulté trop importante, la famille sera informée de la situation afin de rechercher ensemble une issue favorable.

VI – COMMUNICATION & INFORMATION AUX FAMILLES

- **Réseaux sociaux & Site web**

Durant le camp, des photos et vidéos seront prises par les adultes accompagnateurs à des fins d'information et de communication. Ces images pourront ensuite être mises en ligne sur les comptes de réseaux sociaux appartenant à Cathos jeunes 40 (Instagram, Facebook, Youtube, Tiktok) ainsi que sur le site internet du diocèse. Les informations décrivant le vécu des jeunes lors de l'évènement seront mises en ligne en fin de journée, parfois tard dans la nuit, en fonction de la qualité de la connexion internet du lieu d'hébergement. En cas de problème, les familles sont informées au plus vite.

- **Droit à l'image**

En sa qualité de responsable, le parent peut refuser la captation et la diffusion de l'image du jeune telles que décrite au paragraphe précédent. En cas de refus, le jeune portera tout au long du camp un foulard de couleur reconnaissable afin d'être facilement identifié sur les photos et flouté au besoin. Le jeune utilisant son téléphone portable à des fins de captation et de diffusion de l'image d'autres jeunes ou adultes du camp engage la responsabilité de ses parents.

- **Données personnelles**

Les informations collectées dans le formulaire de pré-inscription sont nécessaires au bon déroulement du camp. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de toutes vos données personnelles. Vous pouvez formuler la demande à l'adresse électronique suivante : jeunes@diocese40.fr.

- **Contact**

A tout moment, le responsable de l'évènement, M. Rémi AIME-ERRATXOU, est joignable par téléphone au 06 70 57 37 70 ou par courriel à cathosjeunes40@gmail.com. De même le responsable de la Pastorale des Jeunes du Diocèse, M. Paul SAINTAMON, se tient à votre disposition au 05 54 89 09 36 ou par courriel à jeunes@diocese40.fr.

En signant le présent règlement de l'évènement, le jeune et son responsable s'engagent à le respecter et le faire respecter. En cas de transgression, le responsable de l'évènement se réserve le droit de mettre un terme à la participation du jeune. Le responsable du jeune s'en trouverait alors contraint de venir le récupérer dans les plus brefs délais.

Nom & Prénom du jeune

Nom & Prénom du responsable du jeune

Signature du jeune

Signature du responsable du jeune

N.B. : Les informations concernant les prestataires du camp (hébergement, matériel, transport, etc.) contenues dans ce règlement et ces conditions générales sont exactes, sous réserve de modifications ultérieures à leur rédaction, indépendantes de la volonté des organisateurs. Si tel était le cas, un avenant serait transmis aux participants.